



PO Box 240, Apia, Samoa
E : sprep@sprep.org
T: +685 21929
F: +685 20231
W : www.sprep.org



« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

Vingt-sixième Conférence du PROE

Alofi, Niue

19 – 22 September 2017

Point 9.2.4 de l'ordre du jour : État d'avancement et avenir du PPCR régional : Intégration et mécanisme régional de soutien technique (RTSM)

Objet

1. Informer la Conférence des progrès des activités dans le cadre de la SRDP et solliciter une orientation afin de garantir : a) que les activités d'intégration progressent dans d'autres pays et b) que le MRAT (RTSM) continue de soutenir les Membres du PROE. La Conférence devrait également noter que les composantes de la SRDP mis en œuvre par le PROE et gérés par la BAD se terminent le 1^{er} juin 2017

Contexte

2. La Stratégie pour un développement à l'épreuve des catastrophes dans le Pacifique ; la Stratégie pilote pour un développement à l'épreuve des catastrophes dans le Pacifique (SRDP) se constitue de deux domaines d'activités principaux : 1) l'intégration et 2) la mise en œuvre et la concrétisation du mécanisme régional d'appui technique.

Intégration

3. Les activités d'intégration testées dans deux pays des États fédérés de Micronésie (l'État de Kosrae) et les Tuvalu ont fourni de précieuses informations et leçons, ainsi qu'une plateforme permettant de reproduire ces activités au bénéfice d'autres membres du PROE, dans le cadre des services techniques fournis par le PROE. Si, en règle générale, le terme « intégration » est utilisé en lien avec le changement climatique, son application pratique est rarement bien comprise. L'appui technique de la SRDP prouve que le changement climatique et les risques liés aux catastrophes peuvent, en pratique, être intégrés aux processus « normaux » de planification du développement et, à travers ces processus, incorporés aux projets, aux programmes et aux budgets sectoriels. Ce mécanisme offre une approche intégrée et systématique du renforcement du développement à l'épreuve du changement climatique au lieu de le considérer comme un problème isolé et indépendant.
4. Pour l'État de Kosrae et les Tuvalu, la méthode adoptée pour intégrer le changement climatique et les risques de catastrophes consistait en premier lieu à identifier les outils d'analyse à utiliser et les plans, les politiques, les programmes et les projets (études de cas) sectoriels particuliers auxquels ils s'appliqueraient. Ceci a été effectué de façon inclusive, en impliquant les décideurs et les représentants politiques nationaux, ainsi que les partenaires de développement. Une fois les outils ont été élaborés et présentés (analyse coûts-bénéfices, suivi et évaluation et listes d'évaluation des agences centrales), ils ont été progressivement adaptés aux ateliers participatifs nationaux afin de garantir leur utilité dans le domaine d'application pratique.

5. Ces activités d'intégration ont, à ce jour, conduit au renforcement de quatre politiques. Le *Plan stratégique de développement de l'État de Kosrae (composante « infrastructure »)* a été renforcé en soumettant le projet de construction d'une route à l'intérieur des terres à une ACB exhaustive et à une évaluation réalisée par les agences centrales qui ont confirmé son niveau de priorité élevé sur la liste du *Plan de développement des infrastructures (IDP)*. La *Politique d'aide au développement de l'outre-mer de l'État de Kosrae* requiert désormais que toutes les propositions d'ODA incluent les risques liés au climat. Le *Plan général pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique des Tuvalu* a été renforcé grâce à l'élaboration d'un Cadre de suivi et d'évaluation visant à encourager une gestion adaptée du projet, notamment les éléments principaux concernant le changement climatique et les risques liés aux catastrophes. À l'heure actuelle, il est activement suivi par le gouvernement des Tuvalu. De surcroît, une *Politique intégrée de déchets* et un *Plan d'action* basés sur les activités d'intégration ont été créés par le PROE grâce au financement de l'Union européenne. Le renforcement des projets et des politiques et des plans nationaux est exposé ci-dessus, mais les outils ont également permis d'améliorer l'élaboration de projets et de propositions de projets précis, notamment le renforcement du projet de déplacement de la route de l'intérieur des terres pour le Fonds d'adaptation à Kosrae.
6. L'AT souligne qu'il est essentiel de garantir le renforcement des capacités nationales dans le cadre de la stratégie d'intégration et d'adaptation des risques liés au changement climatique dans le développement national. L'AT est centré sur la durabilité du processus permettant l'élaboration, la mise en œuvre et la révision de ces politiques, projets et budgets. Les plans et les politiques ne sont pas définitifs, il est toutefois crucial que des capacités nationales et une série de compétences soient présentes pour appliquer ces outils dans le cadre d'un système de réponse d'ACC et de RRC intégré et efficace.
7. À cet égard, les outils d'adaptation élaborés dans le cadre de cet AT sont également intégrés à la série de services techniques fournis par le PROE, qui font partie de la compétence technique obligatoire du PROE lui permettant d'assister ses membres à gérer l'ACC et la RRC associée. Le SRDP participe activement aux activités institutionnelles de renforcement du PROE visant à promouvoir l'utilisation et l'application de ces outils.

Mécanisme régional d'appui technique (MRAT)

8. Depuis qu'il a été mis en œuvre et qu'il est utilisé, le MRAT réalise la vision des dirigeants insulaires océaniques d'une infrastructure régionale qui puisse fournir une assistance rapide aux membres et leur permettre de répondre à des besoins prioritaires en matière de changement climatique. Depuis le 30 juin 2016, il y a eu neuf déploiements d'experts dans les États fédérés de Micronésie, aux Fidji, à Nauru, aux Tonga et au Vanuatu. Des demandes d'aide émises par les Fidji, les îles Marshall, les Palaos et les îles Salomon font partie des projets à venir.
9. Le MRAT est une méthode de changement innovante qui permet aux organisations régionales de tirer profit de leurs avantages comparatifs afin de rassembler leurs ressources et d'aider collectivement leurs membres à répondre aux priorités d'ACC et de RRC. Ceci s'effectue en s'inscrivant en tant qu'expert sur le site Web du MRAT <http://rtsm.pacificclimatechange.net/> et en étant sélectionné (parmi un groupe composé du CORP, d'institutions multilatérales, de partenaires de développement, d'experts nationaux et indépendants) par le Comité du Projet qui inclut le pays ayant fait la demande.

10. Les agences du CORP, sous l'égide du *Sous-comité exécutif du CORP sur le changement climatique et le développement à l'épreuve des catastrophes*, (WARD) offrent une orientation stratégique au MRAT. Le PROE s'occupe de la gestion, tandis que le MRAT appartient collectivement au CORP. Le rôle du Comité du projet consiste à appliquer des critères objectifs afin d'identifier le meilleur expert possible pour la mission. Les neuf déploiements qui ont eu lieu ont compté deux organisations régionales (SFIP et PROE), un expert national (Tonga), deux déploiements d'une organisation partenaire (NIWA) et trois experts internationaux.
11. Le MRAT est intéressant pour les pays insulaires océaniques à plusieurs niveaux. Premièrement, il s'agit d'une subvention et non d'un prêt. Le mécanisme est axé sur la sécurité alimentaire et l'infrastructure, deux domaines prioritaires dans lesquels les pays du Pacifique sont les plus vulnérables, comme le montrent leurs différentes politiques et les documents de planification relatifs au changement climatique. Le MRAT est également très réactif. Bien que la réponse rapide soit définie dans le Manuel d'utilisation du MRAT comme une période de trois mois (de la demande au déploiement sur le site), certains déploiements ont été réalisés en 30 jours. Le MRAT est mis en œuvre afin d'aider les membres à identifier les experts qui correspondent aux besoins de leur pays, sans qu'ils aient la charge administrative liée à la recherche de ces experts par eux-mêmes. Il traite directement avec l'organisme qui octroie la subvention, qui peut être onéreuse pour certains pays en matière de temps, de ressources et de responsabilité nécessaires à la gestion de l'administration, de l'acquisition, du contrat et des finances associée au fonds des bailleurs. Cette charge est assumée par les organisations régionales qui gèrent le mécanisme et fournissent une supervision stratégique.
12. Ayant mis en œuvre le modèle du MRAT afin de montrer que les organisations régionales peuvent, ensemble, aider les pays membres, et prenant acte que la SRDP prend fin le 1^{er} juin 2017, cette conférence constitue une occasion majeure de recevoir des avis et des commentaires de la part des bénéficiaires et des partenaires intéressés quant à l'avenir du MRAT, notamment sur la question de son financement qui garantirait son fonctionnement à l'avenir.

Recommandation

13. La Conférence est invitée à :
- **prendre note** des progrès réalisés dans le cadre de la SRDP ;
 - **charger** le Secrétariat de s'assurer que les outils d'intégration et la méthode élaborée dans le cadre de la SRDP seront intégrés à la suite de services techniques proposés par le PROE afin d'aider ses membres à réaliser l'ACC et la RCC associée ; et
 - **encourager** les Membres à orienter le futur du MRAT à la fin du programme de la SRDP, le 1^{er} juin 2017.